République Française
Département : GERS
Arrondissement : Mirande
SAINT MARTIN - COMMUNE - 32

Procès verbal de la séance du 15 septembre 2026

Le mardi 15 septembre 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Sophie ROBERT.

Secrétaire de la séance : Jasmine PUCH-NEDELLEC

Présents : Sophie ROBERT, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Philippe CHARLIER, Martine SERRES, Jean-Louis TOUHÉ, Sylvie REIGNAUT, Vincent ROUSSELY, Yaël SMERZ, Valentine PENNENT

Absents et excusés : Denis BISSIERES, Jean-Luc ASTUGUES

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 07/07/2026,
2. Délibération pour la vente d'un congélateur,
3. Délibération pour l'acquisition de la parcelle AE10 (friche),
4. Délibération pour le recours à un emprunt pour financer l'acquisition de la parcelle AE10,
5. Point d'avancement sur le dossier "friche",
6. Discussion sur les concessions du cimetière (tarifs et durée),
7. Proposition du Département du Gers pour participer à l'opération "Plantons l'arbre de la laïcité",
8. Opération de fiabilisation des évaluations foncières par la mise à jour des éléments de confort des locaux d'habitation,
9. Possibilité d'instaurer une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH),
10. Questions diverses :

Rendez-vous avec la mairie de Mirande concernant l'entretien du Chemin de Saint-Martin
Problème de vitesse sur la Route de Monclar
Nécessité de réflexion sur la sécurité incendie

1 - Approbation du procès-verbal du 07/07/2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il est précisé que les cendriers de poche sont arrivés, le cendrier de rue a été installé par Jean-Louis Touhé près de Campagn'Art et du boulodrome.

2 - Délibération pour la vente d'un congélateur

La Commune de Saint-Martin a acquis un congélateur en mars 2023, initialement destiné à être racheté par l'association de chasse. Cette dernière n'ayant finalement pas donné suite, le conseil municipal a été saisi d'une proposition d'achat émanant du GAEC de Loran, représenté par Clément Nédellec, pour un montant de 200 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la vente du congélateur au GAEC de Loran (Clément Nédellec) pour un prix de 200 €.

Délibération : adoptée

3 - Proposition d'acquisition de la parcelle AE10

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la proposition d'achat de la

Mise en ligne le : 21/10/2026 15:16 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.intramuros.org/saintmartin/documents_administratifs/83581

parcelle AE10, au prix de 25 000.00 €, a été acceptée. Elle propose donc d'autoriser l'acquisition de cette parcelle. Elle précise que les frais d'achat seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastré section AE n°10 moyennant le prix de 25 000.00€, et précise que l'acte de vente sera passé en la forme authentique devant notaire et que la Commune en assumera les frais.

Délibération : adoptée

4 - Délibération pour le recours à un emprunt pour financer l'achat de la parcelle AE10 et point d'avancement sur le dossier "friche"

Le Conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle AE10 (friche), après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de financer l'achat de cette parcelle en réalisant un emprunt auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, pour un montant de 25 000.00 € au taux fixe de 3.45% sur une durée de 96 mois ; échéance trimestrielle de 897.36€. (frais de dossier de 170.00€.

Délibération : adoptée

5 - Discussion sur les concessions du cimetière (tarifs et durée)

Actuellement, les concessions ont une durée de 15 ans, au tarif unique de renouvellement de 100 euros.
Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier, ni la durée, ni le tarif des concessions.
Le règlement du cimetière sera envoyé à tous les élus afin d'en prendre connaissance.

6 - Proposition du Département du Gers pour participer à l'opération "Plantons l'arbre de la laïcité"

Le projet « Plantons l'arbre de la Laïcité » dans le Gers vise à symboliser l'attachement aux valeurs républicaines en plantant un arbre dans chaque commune, avec l'appui du CAUE et de l'Association Arbres et Paysage. Le Conseil Municipal décide à la majorité de participer à l'opération.

7 - Opération de fiabilisation des évaluations foncières par la mise à jour des éléments de confort des locaux d'habitation

Les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) reposent sur le descriptif des logements et leurs éléments de confort (eau, électricité, chauffage, WC, lavabo, douche ou baignoire), traduits en équivalences superficielles. Or, ces éléments, devenus très courants, sont parfois absents de l'évaluation de certains logements, ce qui minore leur valeur locative. Pour rétablir l'équité fiscale, la DGFiP déploie en 2026 un traitement automatisé de vérification sélective des locaux. Ce dispositif ciblera les maisons et appartements des catégories 1 à 6 pour ajouter automatiquement les éléments de confort manquants. La première vague de traitement interviendra en novembre 2026 pour un impact sur les campagnes TF/THRS 2027. Le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune dans cette démarche.

8 - Possibilité d'instaurer une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

La loi de finances pour 2026 crée la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) à partir du 1er janvier 2027. Le Conseil Municipal décide de ne pas instaurer cette taxe sur le territoire de la Commune.

9 - Questions diverses

- Rendez-vous avec la mairie de Mirande concernant l'entretien du Chemin de Saint-Martin : Un rendez-vous est prévu avant la fin du mois de septembre. Discussion sur une proposition

Mise en ligne le : 21/10/2026 15:16 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.intramuros.org/saintmartin/documents_administratifs/83581

d'entretien de la portion du chemin.

- Problème de vitesse sur la Route de Monclar : Aucune solution ne parait envisageable pour l'habitant ayant évoqué le problème car il habite au panneau d'agglomération. Un courrier sera adressé au Département pour demander si il est possible de faire une campagne de sensibilisation grâce à un radar pédagogique.

- Nécessité de réflexion sur la sécurité incendie : Une réunion est prévue le 07 octobre prochain. Voir lors d'un rendez-vous avec le SDIS pour savoir ce qui est nécessaire et ce qui est possible.

- Proposition de faire une opération "démarche solidaire" : Une action avec reversement à une œuvre ou une action pour le village afin de retrouver une solidarité. Création d'une journée solidaire ? Tout est à faire. Yaël Smerz s'engage à faire des recherches afin de savoir ce qui existe. Questionnement sur la plantation au bord des chemins : Voir avec Arbre et Paysages 32.

- Reconnaissance de la Commune en état de "catastrophe naturelle" : Valentine Pennent explique que ce sera de plus en plus difficile. Elle contactera la secrétaire au moment de faire la demande.

- Problème de chèvres et de moutons sur le Chemin du Pelon : Il semblerait qu'une clôture électrique ait été installée. Si les animaux divaguent encore, les conseillers s'engagent à le signaler à la mairie pour qu'une intervention soit faite auprès des propriétaires.

- Questions sur les projets photovoltaïques et de méthanisation : La mairie n'a aucune nouvelle.

- Question sur la possibilité de mettre en place un marché de producteurs : l'idée est à réfléchir.

La prochaine séance est prévue le 20 octobre 2026 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2026.

Sophie ROBERT
Président de séance

Jasmine PUCH-NEDELLEC
Secrétaire de séance

MAIRIE DE SAINT MARTIN
32300 GERS

Mise en ligne le : 21/10/2026 15:16 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.intramuros.org/saintmartin/documents_administratifs/83581